



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026 du SMEAPN SERVICE ASSAINISSEMENT

L'article L2313-1 du CGCT prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Les documents budgétaires sont consultables au siège du Syndicat.

Le budget est divisé en deux sections qui doivent être équilibrées en dépenses et en recettes :

- la section de fonctionnement qui regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service
- la section d'investissement qui comporte les projets de travaux et d'équipement service.

Ces deux sections sont divisées en chapitres selon la nature de l'opération.

Ces chapitres sont regroupés en opérations réelles et en opérations d'ordre. Les opérations d'ordre sont des écritures comptables qui n'entraînent pas de flux financiers contrairement aux opérations réelles (exemple dotations aux amortissements).

1 - Service assainissement collectif

Budget Primitif 2026

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Par cet acte, le Président est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget du service assainissement doit être voté le 11 Mai 2026 par le Comité syndical. C'est le second budget primitif du SMEAPN intégrant depuis le 27 janvier 2026, 2 nouvelles communes (hors Grez sur Loing) et 2 compétences supplémentaires sur des collectivités déjà membres. Le premier débat d'orientation budgétaire du SMEAPN a eu lieu le 12 mars 2026 en intégrant les nouvelles communes.

Le résultat de clôture du SMEAPN compétence Assainissement de l'exercice 2025 est reporté au budget primitif 2026 et s'élève à :

- **3 672 662.63 €** au compte 002 « Excédent d'exploitation reporté N-1 » de la section de fonctionnement
- **781 514.78 €** au compte 001 « Solde d'exécution positif N-1 » de la section d'investissement

Les restes à réaliser du SMEAPN sont automatiquement repris dans le budget 2026.

Les dépenses de la section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Libellé	Budget primitif 2026
011	Charges à caractère général <i>Frais de fonctionnement courants du service (achats divers, télécommunications, affranchissement, assurances, loyer, entretien, maintenance, locations, redevances pour passage des canalisations, honoraires divers...) dont notamment :</i> - Entretien du réseau d'eau pluviale 2026 : 203 100 € + solde 2025 : 57 000 € - Redevances VNF avec SNCF 31 400 € - Hygiénisation des boues de la STEP 2023 = 27500 € + 2025= 36 000 € - Entretien de la lagune Guercheville = 30 000 € estimé - P/S de l'agent communal de Guercheville : 11 000 € estimée - P/S Saur sur la Commune de Guercheville : 12 000 € - Entretien et dessouchage du terrain sur Darvault (hangar) : 30 000 € estimé - Assurance multirisque et dommages aux biens + autres : 47 000 € (chiffrées et estimées avec les nouvelles communes) Changement de boîte de tampon 20 00 € - Honoraires/Missions Nelle DSP : 30 000 € - Contre-valeur redevance performance système assainissement : 28 200 € <i>La fongibilité des crédits de ce chapitre dans la limite de 7.50% a été appliquée</i>	794 018.12
012	Charges de personnel. Dont : - 3 Agents en ETP sur le SMEAPN - Provision portant sur l'embauche d'un assistant administratif provisionné sur 4 mois	244 225,00
65	Autres charges de gestion courante <i>Indemnités des Elus comprenant 1 président et 1 VP, contrats licences informatiques</i>	39 993.12
66	Intérêts d'emprunts comprenant les nouvelles communes + ICNE 2026	47320,00
67	Charges exceptionnelles <i>Dont la Régul de Tva Collectée sur 3 ans de l'Ex Smerb pour 142 972 €</i> Provision sur un éventuel litige Rue des Près à Nemours : 15 000 €	157 971.76
Total dépenses réelles		1 283 528.00
023	Virement à la section d'investissement <i>La différence entre les dépenses et recettes de fonctionnement fait l'objet d'un virement à la section d'investissement pour l'autofinancement des divers projets d'investissement.</i>	3 272 210,00
042	Opération d'ordre de transferts entre sections <i>Amortissement des immobilisations – Comprendant Ceux de 2025 ainsi que ceux de 2026 avec les nouvelles communes</i>	897 499.00
Total dépenses d'ordre		4 169 709.00
TOTAL DEPENSES		5 453 237.00

Les recettes de la section fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Libellé	Budget primitif 2026
70	Produits des services, dont : <i>Surtaxe 743 480 € (SMEAPN +2 nouvelles communes) et participation de 5 communes de l'ex SIAEP NSP à l'entretien du réseau d'eau pluviale : 101 527 €</i> <i>Régularisation Tva 2022+2023+2024 (ex SMERB) : 122 722 €</i> <i>Répartition des frais du personnel et des certaines charges de fonctionnement vers la compétente Eau Potable SMEAPN : 160 600 €</i> <i>Contre-valeur Reversement-Redevance pour la performance : 28 200 €</i>	1 156 528.66
74	Subventions d'exploitation :	0,00
75	Autres produits gestion courante - <i>Redevance d'occupation du domaine public</i> <i>Reprise des Excédents de Villiers + Guercheville : 211036.57 €</i>	211 936.57
77	Produits exceptionnels	1990.14
Total recettes réelles		1 370 465.37
042	Opération d'ordre de transferts entre sections <i>Amortissements des subventions d'équipement de l'exercice 2025 et 2026 avec reprise de ceux des nouvelles communes : 380 119 €</i> <i>Transfert de charge d'exploitation – Mission nouvelle – DSP (honoraires) : 30 000 € :</i>	410 119.00
Total recettes d'ordre		410 119.00
002	Excédent de fonctionnement 2025 reporté	3 672 662.63
TOTAL RECETTES		5 453 237.00

Les dépenses de la section d'investissement

DEPENSES d'INVESTISSEMENT

ap.	Libellé	Restes à réaliser fin 2025	Proposition Budget 2026	Budget primitif 2026
0	Immobilisations incorporelles Dont : <i>Schéma directeur d'assainissement et eaux pluviales-études opportunités +Prov/imprévus</i> <i>La fongibilité des crédits de ce chapitre dans la limite de 7.50% a été appliquée</i>	36 700.00	111 763.00	148 463.00
1	Immobilisations corporelles Dont : <i>-Dont : Multifonction 7900 € + provision</i> <i>- Achat terrain Darvault + frais notariés : 19 700 €</i> <i>- Mise en conformité des 5 points de rejets A1 :27 500 € + provision</i> <i>- Aménagement entrée Step Villiers :23 000 € + provision</i> <i>- Réserve Travaux Divers : 123 700 €</i> <i>La fongibilité des crédits de ce chapitre dans la limite de 7.50% a été appliquée</i>	27 100.00	174 688,00	201 788.00
3	Immobilisations en cours Dont : <i>- SDA Assainissement Ex SIAEP NSP + Step Villiers (Etudes)+Moe hangar + autosurveillance</i> <i>- Création d'une aire de stockage des boues : 1 070 000 € + Réserve</i> <i>- Réserve pour les futurs programmes de travaux + fin Step Villiers : 2 588 240 €</i> <i>La fongibilité des crédits de ce chapitre dans la limite de 7.50% a été appliquée</i>	217 300,00	4 677 590,44	4 894 890.44
	<i>Subvention à rembourser AESN trop perçu</i>		12 624.00	12 624.00
6	Emprunts & dettes assimilées <i>Remboursement des avances de l'Agence de l'Eau + concours bancaires comprenant les nouvelles de communes : 364 831 € avec le 270 000 € Remboursement anticipé pour Villiers</i> <i>Remboursement des remboursements échéances 2025 +2026 DECI – 4 communes ex Smerb : 15 816 €</i>		380 646.56	380 646.56
Total dépenses réelles		281 100.00	5 357 312.01	5 638 412.01
40	Opération d'ordre de transferts entre sections <i>Amortissement des subventions d'équipement 2025 + 2026 avec les nouvelles communes : 380 199 €</i> <i>Provision répartition entre 4 communes - DECI 31 760 €</i> <i>Charges à répartir en N+ 1 Mission Nelle DSP : 30 000 €</i>		441 879.00	441 879.00
Total dépenses d'ordre		0,00	441 879.00	441 879.00
01	Solde d'exécution négatif N -1			
TOTAL DEPENSES		281 100.00	5 799 191.00	6 080 291.00

Les recettes de la section d'investissement

RECETTES d'INVESTISSEMENT				
Chap.	Libellé	Restes à réaliser fin 2025	Proposition Budget 2026	Budget primitif 2026
10	Réserve (excédents d'investissement Villiers + Guercheville)		284 557.43	284 557.43
13	Subventions d'investissement : - Aire de stockage-hangar + Etudes+ achat terrain : 208 000 € (estimation) - Step de Villiers sous Grez solde 201548 € - Schéma directeur d'assainissement + eaux pluviales : 375 883 € - Point A2 : 7000 € + RSDE 20 690 €	414 596.00	382 338.27	796 934.27
16	-remboursement Prêt DECI 2025 +2026 - 4 Communes de l'ex Smerb		15 815.52	15 815.52
Total recettes réelles		414 596 .00	699 263.22	1 113 859.22
021	Virement de la section de fonctionnement <i>La différence entre les dépenses et recettes de fonctionnement fait l'objet d'un virement à la section d'investissement pour l'autofinancement des divers projets d'investissement.</i>		3 272 210.00	3 272 210,00
040	Opération d'ordre de transferts entre sections <i>Amortissement des immobilisations 2025 +2026 avec intégration les nouvelles communes</i>		929 259.00	929 259.00
Total recettes d'ordre		0,00	4 201 469.00	4 201 469.00
001	Solde d'exécution positif N -1		781 514.78	781 514.78
TOTAL RECETTES		414 596.00	5 665 695.00	6 080 291.00

Les restes à réaliser sont les dépenses ayant fait l'objet d'un commencement d'exécution (commande, etc...) et non payées, et les recettes notifiées et non encaissées. Ils permettent notamment d'ouvrir les crédits sur l'exercice 2026 afin de régler les factures avant le vote du budget.

Le Budget Primitif 2026 total s'élève à 11 533 528.00 €.

La mutualisation de la taxe syndicale a débuté sur l'année 2026. Elle est de 0.69 €/m3. sur le secteur de l'Ex SIAEP NSP + l'Ex Smerb de 3.75 €/ m3 + la commune de Guercheville de 1.86 €/m3 + la commune de Villiers sous Grez de 0.79 €/m3 – nous avons maintenu les montants forfaitaires sur les abonnements du secteur Guercheville, Villiers sous Grez et Buthiers.

Le montant des recettes est abaissé de 2.50 % représentant le taux envisagé des impayés 2026.

La présentation du Budget 2026 ne reprend pas les données qui auraient dû transmises par la commune de Grez sur Loing.

Etat de la dette

Au 1^{er} janvier 2026, le capital restant dû est de 637101 € (base connue) sur l'ensemble des 2 Ex syndicats, SIAEP NSP et SMERB, commune de Villiers sous Grez et Guercheville. L'annuité 2026 s'élève à 78 936 € + 270 000 € (Remboursement du prêt CRCA anticipé de Villiers sous Grez).

Le SMEAPN

